

Communiqué,

Métallurgie : objectif de 35 000 jeunes en alternance

Paris, 29 juin 2009. Pour faire suite à l'accord national signé le 7 mai 2009, avec la CFDT, la CFE-CGC, la CFTC et FO, qui porte sur des mesures urgentes en faveur de l'emploi, un groupe technique paritaire s'est réuni le 22 juin 2009, conformément à l'article 16 de l'accord.

A l'occasion de cette réunion, il a été confirmé la volonté des partenaires sociaux de maintenir, sur la période 2009/2010, 35 000 jeunes en contrat d'alternance (contrat de professionnalisation et d'apprentissage), et ce malgré la conjoncture économique particulièrement difficile. A cette fin, le groupe de travail paritaire « Jeunes » a décidé des mesures suivantes pour atteindre, voire, améliorer cette ambition :

- **Financer, par l'OPCAIM, des chargés de missions « contrat de pro ».** L'objectif est de renforcer la communication de proximité sur le contrat de professionnalisation, son fonctionnement et son intérêt pour les entreprises, notamment afin de préparer la reprise économique.
- **Améliorer la prise en charge, par l'OPCAIM, des coûts liés au contrat de professionnalisation,** afin de tenir compte, notamment, des frais de mobilité du jeune. Cette mesure se traduit par une majoration de 30 % des forfaits de prise en charge de l'OPCAIM, pour tout contrat de professionnalisation conclu avant le 31 décembre 2009.
- **Encourager la fonction de tuteur.** Il s'agit d'étendre la prise en charge, par l'OPCAIM, de la fonction tutorale à tout contrat de professionnalisation ou d'apprentissage conclu avant le 31 décembre 2009, et quel que soit le niveau du jeune.
- **Renforcer la coopération interentreprises pour la formation des jeunes.** Il s'agit de permettre à des grandes entreprises de mettre à la disposition des PME, des jeunes sous contrat de professionnalisation ou d'apprentissage, pendant la durée de leur contrat ou à l'issue de leur formation.
- **Encourager la création et l'activité des GEIQ.** La mutualisation des moyens de formation et de tutorat au sein des groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification permet la simplification des démarches pour les entreprises membres et un meilleur accompagnement pour les jeunes en contrat de professionnalisation.

En complément, le groupe technique paritaire « Apprentissage » a décidé d'attribuer 103 millions d'euros aux CFAI (Centres de formation d'apprentis de l'industrie) de la branche, qui forment plus de 26 000 apprentis. Ce financement permettra de renforcer, notamment, les actions de proximité et de communication des CFAI grâce à l'action de leur 135 développeurs, à destination des entreprises, des jeunes et de leurs familles.

Les partenaires sociaux de la métallurgie affirment ainsi leur volonté de permettre aux entreprises d'investir sur les jeunes afin de préparer l'avenir. Ils apportent leur contribution à la politique nationale engagée pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes.